



SECRETARIAT GÉNÉRAL

--

REMARQUES À LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE DES ÉTATS PARTIES AU
STATUT DE ROME DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALENew York, 6 décembre 2010

Votre Excellence, M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la Colombie,
Votre Excellence M. l'Ambassadeur Christian Wenaweser, Président de l'Assemblée des
États Parties,
Honorable Juge Sang-Hyun Song, Président de la Cour,
Honorable Procureur, M. Luis Moreno Ocampo,
Madame le Greffier, Mme Silvana Arbia,
Madame la Présidente du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit
des victimes, Mme Elisabeth Rehn,
Honorables juges,
Excellences,
Honorables délégués,
Mesdames et Messieurs,

Je suis enchanté de vous accueillir à la neuvième session de l'Assemblée des États
Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Lors de votre dernière réunion, à Kampala, vous avez écrit une nouvelle page
d'histoire. Vous avez tenu la promesse de Rome et complété le Statut de la CPI en
parvenant à définir le crime d'agression.... et vous vous êtes mis d'accord sur les
conditions dans lesquelles la Cour doit exercer sa compétence en matière de crime. Ce
sont des étapes clés.

À présent, il est temps de s'appuyer sur ces réalisations. J'encourage tous les États
Parties à ratifier les amendements au Statut de Rome de Kampala.

La communauté internationale a très largement accepté l'idée que nous sommes
entrés dans l'ère de l'imputabilité et qu'il ne peut y avoir absolument aucune immunité
pour les crimes d'ordre international.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : pour gagner la bataille contre l'impunité, nous
devons être offensifs. À une époque où la justice internationale fait l'objet d'attaques
dans différents endroits du monde, nous devons renforcer notre volonté de tourner la page
de l'impunité et de veiller à ce que, dans cette nouvelle ère, les auteurs de crimes
répondent véritablement de leurs actes.

À cet égard, je souhaite souligner l'importance cruciale que jouent les États dans le respect des responsabilités qui leur incombent et dans l'exécution de tous les mandats d'arrêt qui ont été délivrés.

La CPI doit relever des défis en tentant de consolider sa place dans la communauté des organisations internationales. La Cour ne bénéficie pas encore d'un soutien universel. Des malentendus persistent sur le lieu, le moment et la façon dont elle devrait agir.

C'est dans les salles d'audience qu'il faut gagner la bataille de la confiance en la CPI. C'est là qu'il faut prouver au monde que la Cour peut mener à bien son noble mandat – de façon indépendante, impartiale et sans tenir compte de considérations politiques.

Des mandats d'arrêt et des citations à comparaître ont été délivrés... des suspects arrêtés et remis à la Cour... certains se sont même présentés de leur propre chef. Les procédures avancent.

Mais il faut que les procès soient menés à bien rapidement, afin de donner confiance en la Cour et en sa capacité de rendre la justice de façon claire et transparente aux yeux du monde entier.

La CPI est la pierre angulaire de notre système de justice pénale internationale. Si la lutte contre l'impunité et la promotion de l'imputabilité nous tiennent vraiment à cœur, nous devons soutenir le travail de la Cour.

Notre génération a l'occasion de faire progresser d'une manière décisive la cause de la justice et de prévenir de terribles souffrances.

Si nous n'arrivons pas à entendre l'appel lancé à Kampala, nous échouerons aux yeux de l'humanité.

C'est avec cette idée en tête, Excellences, Honorables délégués, que je vous souhaite tous mes vœux de réussite pour les débats essentiels qui vous attendent.

Je vous remercie beaucoup.
